



## Résiliation d'une assurance avant date d'anniversaire

-----  
Par francs88

bonjour

j'ai un contrat assurance accidents et famille chez gmf et je voudrais l'arrêter avant sa date anniversaire, ayant pris contact par téléphone avec eux il m'ont dit que c'était possible et que je devais me rendre à l'agence chose que j'ai fait et de là il m'ont répondu que c'était pas possible. alors que je leur ai expliqué ma situation d'aujourd'hui en ne touchant que les ass 488 euros par mois du pôle emploi ma position était critique pour assumer mon loyer électricité gaz. assurance voiture.

pourriez-vous m'expliquer comment je pourrais mettre un terme à cette assurance.

en attente d'une réponse de votre part veuillez agréer Madame, Monsieur mes respectueuses salutations

-----  
Par florian15

Bonjour,

Vous parlez de votre situation actuelle ; si celle-ci ne résulte pas d'un changement de profession, de situation matrimoniale, d'un changement de profession et en ce cas, l'inscription à pôle emploi à la suite d'une démission ou d'un licenciement est susceptible de le constituer d'un tel événement de moins de trois mois, malheureusement pour vous, la résiliation de votre contrat d'assurance ne peut s'effectuer qu'à son échéance avec un préavis généralement de deux mois, étant entendu que votre contrat n'a pas fait l'objet de son renouvellement annuel qui vous aurait laissé une porte ouverte à cette résiliation.